

détails sur cette publication.

L'*Auxiliaire* est publié par M. l'abbé Sionnet, *propriétaire-gérant*, qui le dirige de concert avec le R. P. Dom Guéranger, abbé de Solesmes, et plusieurs autres prêtres distingués. Il paraît par livraisons de 64 pages in-8°, le 1er, et le 15 de chaque mois; la seconde paraîtra le 15 juin, la première a été publiée le 24 mai, à cause de la fête de Notre-Dame-Auxiliatrice, sous la protection de laquelle les rédacteurs ont voulu se placer. Nous insistons sur ce détail, parce qu'il nous semble caractéristique et fait présager que dans l'*Auxiliaire*, la science sera toujours vivifiée par la piété.—Voici le sommaire du 1er. numéro :

I. *Un mot aux lecteurs*, par M. l'abbé Sionnet, qui expose brièvement le but et la pensée-mère de l'œuvre.

II. *Introduction*, par le R. P. Dom P. Guéranger. — Nous nous proposons de reproduire tout au long cette *Introduction* où est donné le programme des travaux divers auxquels l'*Auxiliaire* compte se consacrer.

III. *L'Eglise Romaine et la Ste. Bible*, 1er. article, par D. J. B. Pitra. — Le but de ce travail est d'établir que l'Eglise Romaine seule a sauvé d'une entière destruction la parole de Dieu, mise en pièces d'un côté par les juifs, de l'autre par les hérétiques de tous les temps, mais surtout par les protestants. On trouve à la fois dans cet article une rare élégance de style et toutes les richesses d'une vaste érudition, deux qualités qui ne se rencontrent pas souvent réunies à ce degré.

IV. *Etudes sur le droit canonique*, avant-propos, par l'abbé A. Sionnet. — Le savant auteur, après avoir prouvé l'utilité et la nécessité de l'étude du droit canonique, fait connaître le plan et la méthode qu'il suivra dans ses travaux sur cette partie de la science ecclésiastique.

V. *Une résistance catholique en 1811*, par A. — C'est l'histoire, avec pièces à l'appui, de la résistance invincible qu'opposa le chapitre cathédral de Saint-Angelo in Vado, une des plus petites villes des Etats-Romains, aux volontés de Napoléon; lorsque l'Empereur et Roi imposa à tous les archevêques, évêques et chapitres de l'Empire, un témoignage officiel d'adhésion à la déplorable adresse par laquelle le chapitre de Paris reniait l'héroïque courage d'un de ses membres (M. d'Astros, aujourd'hui archevêque de Toulouse), attribuait aux chapitres le droit que l'Eglise leur refuse, de mettre l'administration des diocèses entre les mains des évêques nommés, et enfin promettait de défendre jusqu'à la mort la déclaration de 1682.

VI. *Le 24 mai*, par M. — Dans cet article, dont toutes les pages respirent la dévotion la plus vraie et la mieux sentie pour la Reine des vierges, sont rappelés les glorieux évènements par lesquels Marie a prouvé aux chrétiens qu'ELLE était leur *Secours*; et les témoignages par lesquels l'Eglise a voulu lui prouver sa reconnaissance, témoignages que couronne celui que rendit Pie VII lorsque, après cinq ans de captivité, de retour à Rome par le *Secours de la Mère de Dieu*, il institua la fête du 24 mai, sous ce titre : *Festum Beate Mariæ Virginis, sub titulo : AUXILIUM CHRISTIANORUM*.

Chaque livraison de l'*Auxiliaire* doit se terminer par une *Revue* des évènements et faits de la quinzaine qui ont rapport aux questions religieuses.



BULLETIN.

Adresse à Mgr. de Montréal. — Bénédiction solennelle de cloches à St. Rémi.

— Ce n'est pas sans plaisir que nous apprenons que les paroissiens du Sault-au-Récollet viennent de présenter l'adresse suivante à Mgr. de Montréal: Elle confirme pleinement les avancés d'un ami de la *concorde et de l'éducation*, dont nous avons publié la correspondance dans notre feuille du S. Voici ce que contenait l'adresse présentée par quatre-vingt-neuf des principaux citoyens de la susdite paroisse.

«MONSEIGNEUR,

«Permettez-nous de vous exprimer le regret et la peine que nous ont causés les procédés inconvenans qui ont eu lieu, de la part de quelques marguilliers, lors de l'assemblée tenue le vingt-deuxième jour de mai dernier, au sujet de l'établissement projeté des Dames du Sacré-Cœur en cette paroisse. Il est de notre devoir de répudier et désavouer tous les actes, paroles et accusations de quelques individus qui en ont fait retomber la honte et l'odieux sur tous les paroissiens.

«C'est dans la vue de réparer, autant qu'il est en notre pouvoir, les outrages de ces individus que nous osons ici vous faire amende honorable pour les insultes qui ont pu être faites à Votre Grandeur dans la personne de son redoublant, aux Dames alors présentes, et à notre digne curé, que, pour prix

de son zèle, on a injustement et faussement injurié et accusé. Nous implorons votre pardon pour l'ingratitude dont on s'est rendu coupable, et pour le mépris et l'indifférence avec lesquels on a accueilli des offres d'un avantage aussi inappréciable que celui d'avoir au milieu de nous une semblable institution.

«Votre Grandeur, dont la bonté et la charité n'ont point de bornes, voudra bien se voir, dans ce qui s'est alors passé, que l'œuvre de quelques aveugles incapables de comprendre le bienfait de la lumière, et plus dignes de compassions que de châtimement.

«Vous leur pardonneriez, Monseigneur, vous daignerez jeter un voile sur leur conduite, et vous ne détournerez point de nous les grâces que Dieu, dans sa miséricorde, vous avait inspirées à notre égard. Nous tâcherons de nous en rendre dignes en acceptant les conditions que vous voudrez bien y attacher, protestant de la disposition où nous sommes de nous y soumettre.

«Et dans l'espoir que Votre Grandeur ne fermera point l'oreille à notre demande, nous ne cesserons de prier, etc.

«Sault-au-Récollet, ce 8 juillet 1845.»

(Suivent les signatures des paroissiens au nombre de 99.)

Il est fâcheux pour la paroisse du Sault-au-Récollet, et peut-être un peu pour les citoyens de Montréal, que ce contretemps ait eu lieu. Car, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la paroisse de St.-Vincent-de-Paul, ou plutôt le curé de cette paroisse a profité de la circonstance pour procurer à ses paroissiens les avantages que le curé du Sault-au-Récollet avait obtenu pour les siens. Nous sommes informé que la chose est définitivement arrêtée. Les Dames du Sacré-Cœur n'y ont certainement point perdu sous le rapport du local et du don qui l'accompagne. D'abord c'est une des positions les plus agréables et les plus charmantes. Elle domine tout le village de St.-Vincent qu'elle a à ses pieds. La Rivière des Prairies se déroule encore devant elle, presque à perte de vue. Ajoutez à cela une terre magnifique de soixante et sept arpens, un superbe verger et un bocage, qui avoisinent une assez belle maison de pierres, et vous pourrez vous former une idée de la valeur des avantages de la donation qui vient d'être faite aux Dames du Sacré-Cœur pour y fonder un établissement d'éducation. Il est vrai qu'il sera un peu plus éloigné de Montréal qu'au Sault-au-Récollet. Mais une lieue et un quart de plus, par de très beau chemin, ne peut pas faire une grande différence. Ce petit inconvénient nous paraît amplement racheté par les autres avantages qui s'y trouvent, tant pour les élèves que pour la communauté. Nous espérons donc que cet établissement aura tout le succès possible, et qu'il remédiera complètement aux difficultés que présentait celui de St. Jacques de l'Acadian, surtout à cause de son éloignement de Montréal.

— On nous écrit de St. Rémi

«Une solennité bien touchante a eu lieu à St. Rémi, le seize du présent, le jour de la fête du Mont-Carmel, qui est une fête particulière pour cette paroisse. Monseigneur Gaulin, évêque de Kingston, fit la bénédiction de trois cloches qui ont été données par les paroissiens. Plus de quatre mille personnes assistaient à cette cérémonie. Le sacrifice de la Ste. messe fut célébré par M. C. L. Vinet, après lequel la bénédiction fut donnée. M. Plinguet fit un discours très éloquent et approprié à cette circonstance. On distribua pendant le service divin un magnifique pain-bénit. Immédiatement après la bénédiction et que le peuple eut fait son offrande en sonnant les nouvelles cloches, on les monta dans les tours aux acclamations du peuple; et bientôt après on entendit leurs sons harmonieux proclamer une procession triomphale en l'honneur de Marie: ce fut Monseigneur de Kingston qui la présida. Sans doute que les paroissiens de St. Rémi doivent être satisfaits de leur bonne volonté: ils en sont généreusement récompensés.

«Car, en 1840, ils construisirent pour la première fois une belle et grande église, et aujourd'hui cette même église compte dans ses tours quatre cloches, dont les trois dernières pèsent 2353 livres, la première 929, la seconde 798 et la troisième 626 livres. Les messieurs Berlinguet, excellents architectes canadiens, ont encore un contrat à remplir de £790 10s. Nous devons ajouter que pour d'autres réparations et les charpentes des cloches, on a de plus contracté pour une somme de £32.

«Voilà, M. l'Editeur, ce qu'ont fait les habitans de la paroisse St. Rémi dans l'espace de cinq ans.

«Je ne terminerai point ces détails sans vous nommer les parrains et marraines des cloches: pour la première, bénite sous les noms de Marie Joseph